NOVALAISE
entre lac et montagne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 19 octobre 2020 – 20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Présents :
ARIOLI Sandrine – DUPRAZ Fabien – EHNY Richard – FLEURET Anaïs – GARDET Catherine - GUILLERMARD Denis MANSOZ Carine – MANTEL Frédéric – PERRIER Lysiane - PLOUZEAU Alain - SCHWARTZ Martine – TAIN Daniel – WDOWIAK Monika – WROBEL David.

Excusés : DIEZ Stéphane (pouvoir à Monsieur TAIN Daniel) – GROS Gilles (pouvoir à Madame FLEURET Anaïs) - JULIEN Anne-Marie (pouvoir à Monsieur PLOUZEAU Alain) – MARCHAIS Marie-Lise (pourvoir à Madame TAVEL Claudine)
Secrétaire de séance : Madame Martine SCHWARTZ

Le nombre de personnes est limité à 25 (conseillers et public), au vu des mesures nécessaires à l'application des gestes barrières.

Chaque personne est invitée à se munir d'un masque et d'utiliser le gel hydroalcoolique, à disposition.

ORDRE DU JOUR

- **Présentation de la nouvelle Directrice du Centre socioculturel du lac d'Aiguebelette :**
  Madame le Maire souhaite la bienvenue à Madame Clémentine IANNONE, nouvelle directrice du Centre socioculturel du Lac d'Aiguebelette/AEL, ainsi qu'à Madame Laure POLLET, présidente et les remercie de leur présence.
  Madame le Maire leur donne la parole pour la présentation du Centre socioculturel/AEL qui est annexée au présent compte-rendu (*).

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2020**
  Madame le Maire précise que Monsieur Denis GUILLERMARD a signalé qu'il s'était rendu à Hauteville, entreprise PESENTI, accompagné de Madame Léa VIRICEL.
  Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Compte-rendu des commissions par adjoints et conseillers délégués**
  Madame le Maire rappelle que chaque conseiller est destinataire des comptes-rendus de chaque commission, de ce fait, seuls les derniers comptes-rendus n'ayant pas encore été adressés sont abordés au conseil. Chaque conseiller peut faire part de ses questions aux présidents des commissions, en introduction de chaque conseil municipal.

- **Social** – Madame le Maire expose le compte rendu pour cette commission à la demande de M. Gilles GROS absent ce jour.
  - Une réunion avec les professionnels de santé et Savoisienne habitat en présence de la commission sociale a eu lieu ce 6 Octobre. Un état a été effectué sur les achats et locations des locaux, ainsi que les dernières modifications. Il reste uniquement des locaux à la vente en rez de jardin.
  - Projet de l'ARS pour former le personnel des écoles à l'hygiène et techniques du lavage des mains. Le projet est organisé pour le territoire, en coordination avec la CCLA, le centre hospitalier de Chambéry et le SIVU du groupe scolaire. L'acquisition d'une « boîte à coucou » permettra de contrôler le résultat de la bonne technique de lavage des mains. Il sera proposé des ateliers aux enfants pour cette sensibilisation du lavage des mains.
  - Le recrutement organisé par l'ARS pour le poste de direction de l'EHPAD en présence de M. André BOIS, M. François MOIROUX et M. Gilles GROS n'a pas abouti. Dans l'attente de nouvelles candidatures M. COLLONA, Directeur de Belley, assurera l'intérim.
    De nouvelles directives de visite pour l'EHPAD sont appliquées dès à présent, elles sont disponibles sur le site de la Mairie.
    Prochaine commission sociale le Mardi 03 Novembre.

- **Communication/Plan communale de sauvegarde/Finances** – Frédéric MANTEL :
  - La prochaine gazette sera diffusée la semaine prochaine en version numérique. Pour les 41 personnes qui souhaitent la recevoir au format papier, elle leur sera expédiée par voie postale.
  - L'application « PanneauPocket » a été déployée la semaine dernière. Elle est opérationnelle et très simple d'utilisation. La procédure d'installation de l'application est disponible sur le site de la Mairie.
  - La commission du Plan Communal de Sauvegarde a démarré l'état des lieux du plan initial de 2010. Mme Martine Schwartz demande si le plan neige est inclus dans ce plan ? M. MANTEL répond par l'affirmative. M. GUILLERMARD précise que le plan neige prévoit comme lieu d'accueil d'urgence la Commune de Saint Genix les Villages. Madame le Maire ajoute que nous avons effectivement le dossier de ce plan neige.
  - La commission sécurité a émis un avis favorable l'achat de deux radars solaires pédagogiques, ce point sera abordé dans l'ordre du jour de ce conseil.
  - Une réunion de la commission finances sera prévue prochainement.

- **Associations/Mobilité/Forêt** – Fabien DUPRAZ :
  - Une réunion a eu lieu pour étudier les demandes de subventions des associations, ce point sera abordé dans l'ordre du jour de ce conseil.
  - Une réunion de la commission a eu lieu samedi 17 octobre, ont été abordé les points suivants :
    M. DUCRUET de l'ONF a expliqué les actions à engager pour l'année 2021.
    Les demandes, suggestions de la « boîte à idées » ont été analysées.
    Il est prévu de recenser les chemins ruraux afin d'établir un état de ceux-ci pour en prévoir l'entretien. Ce qui favoriserait les liaisons entre hameaux et centre du village.

- **Urbanisme/voirie/réseaux** – David WROBEL :
  - Pas de réunion PLU depuis le dernier conseil. En attente des études nécessaires.
  - Pour la prévention des risques naturels, le cahier des charges est en cours d'élaboration.
  - Une rencontre avec M. BERTHIER, président du syndicat du Thiers a eu lieu, plusieurs points évoqués, notamment l'éventualité d'adhésion de la commune au syndicat dans les prochaines années.
  - L'étude du réseau eau potable par M. CLAEYS a débutée.
  - Une rencontre a eu lieu avec le CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement) qui avait pour objectif d'étudier la possibilité de mettre en place une permanence d'un architecte conseil pour la Commune. Madame le Maire précise qu'elle questionnera le bureau de la CCLA afin de connaître si cette permanence ne serait pas portée pour l'ensemble de la communauté de commune.

- **Transition énergétique/numérique** – Alain PLOUZEAU :
  - Prochaine réunion de la commission le 16 Novembre.
  - Les travaux d'installation de l'antenne « orange » ont débuté, mise en service prévue fin Novembre.
  - Pour la fibre, un comité de pilotage du projet départemental est en place. Une réunion à la CCLA est prévue le 19 Novembre en présence de Covage et du département pour plus de détail sur la couverture du réseau.

- **Travaux neufs et construction** – Denis GUILLERMARD :
  - Les travaux place du Bourniau : Une réunion sur site a été organisée par M.PATEY et Mme VIRICEL pour voir l'aspect du béton ainsi qu'une présentation des tuiles écailles « vieillies » et du sol. Mercredi 21 octobre, un test de lasure va être réalisé.
  - Les travaux du pôle santé se déroulent bien.
  - Une réunion de la commission travaux neufs sera organisée prochainement avec pour ordre du jour le choix de la fontaine de la place du Bourniau.

- **Culture** – Sandrine ARIOLI :
  - Le nouvel équipement de la Salle Pré Saint Jean va pouvoir accueillir sa première projection le 15 Novembre pour Cinébus.

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1 État sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

Madame le Maire fait part des décisions prise au cours du mois :

- Décision d'accorder dans le cimetière communal une concession au columbarium, d'une durée de 30 ans, à compter du 14 octobre 2020 à M. BOCHIROL Rémi, pour la somme de 550 €.
- Décision de signer un bail précaire avec M. GARCIA VADILLO pour un logement, au 368 route du Col de l'Épine, du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021, pour un montant mensuel de 200 € et 20 € de charges.

II. FINANCES

II.1 Subventions au Comité des fêtes et à l'ECAN

Madame le Maire donne la parole à M. Fabien DUPRAZ qui nous informe que le Comité des Fêtes ainsi que l'ECAN ont déposé une demande de subvention. La commission communale, en charge des *Associations*, a étudié la demande du Comité des Fêtes. La Commission communale en charge du *Commerce* a étudié la demande de l'ECAN. Elles proposent d'attribuer les montants suivants, au vu des budgets prévisionnels présentés et des manifestations prévues :

- COMITE DES FETES : 3 000 €
- ECAN : 1 500 €

Après les réponses apportées aux interrogations, le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces attributions de subventions.

Madame le Maire procède au vote

Décision du Conseil Municipal :
Subvention comité des fêtes accordée à l'unanimité. Subvention ECAN accordée à l'unanimité.

II.2 État sur le versement des primes « vélos à assistance électrique »

M. Frédéric MANTEL rappelle que la municipalité avait décidé d'attribuer une aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique aux résidants de la Commune, pour un dépôt de dossier entre le 5 juin et le 30 octobre. Les aides financières ont été attribuées, selon l'ordre d'arrivée des dossiers, et dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée par le Conseil Municipal. La somme allouée au budget était de 2 000 Euros.
En date du 25 août, la somme totale a été attribuée.

Cependant, le 11ème dossier déposé représente un cas exceptionnel, dans la mesure où la personne a contacté la mairie le matin même et qu'il restait 200 € à allouer. Cette personne a acheté, de suite, un vélo et est revenue, en mairie deux heures après, avec un dossier complet.
Entretemps, un dossier complet est arrivé, par courrier, soldant l'enveloppe attribuée.

M. Frédéric MANTEL, en charge de ce dossier, propose de prendre en compte ce dernier dossier reçu, le même jour, en raison de cette situation exceptionnelle. Des crédits inscrits au compte 6574 permettent le versement de cette dernière prime.

Madame le Maire procède au vote

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

III. URBANISME – Madame le Maire donne la parole à M. David WROBEL

III.1 D.I.A.

Maître Emmanuel LIONNARD	Pré Poncet	non bâti
Maître Michaël GRANGE	Passage de l'anc.presbytère	bâti

Madame le Maire procède au vote

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité pour ne pas préempter

III.2 État sur PC / CU / DP

PC

BERGER-SABATTEL Thibaut	Chemin du Paviot	tunnel agricole
RAGOT Nicolas	Route de Marcieux	maison individuelle
BAOUR Grégory/MAITRE Marion	Chemin de la Geai	transform. Bâtiment en habitation
MEUNIER Martin	Allée des Orchidées	modificatif : suppression piscine

DP

BOUGARD Françoise	Chemin du Ninon	panneaux photovoltaïques
POST Joël	R^{te} du Col de l'Epine	piscine

CU

Maître LIONNARD	Pré Poncet	CU d'information
NOVALAISE IMMOBILIER	Pétigneux	CU opérationnel (division et constructions)

III.3 Courrier de M. le Préfet de la Savoie relatif au transfert de la compétence PLU et carte communale aux communautés de communes et communautés d'agglomération

Madame le Maire fait part du courrier de Monsieur le Préfet de la Savoie – DDT – informant que la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 (ALUR) a organisé le transfert automatique de la compétence en matière d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux communautés de communes et communautés d'agglomération.
Cette loi prévoit, notamment dans son article 136, que si la communauté de communes n'est pas compétente en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit 3 ans après la promulgation de la loi, soit le 27 mars 2017.
Ce transfert est à nouveau opéré, de plein droit, le 1er jour de l'année qui suit l'élection du président de la communauté, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux.
La CCLA n'est pas à ce jour compétente en matière d'élaboration de PLU ou carte communale : elle le deviendra de plein droit le 1er janvier 2021, sauf si dans les 3 mois précédant cette date : au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération.
Il convient de statuer entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.
Il est proposé de conserver la compétence en matière de PLU et de s'opposer au transfert de celle-ci à la Communauté de Communes du Lac l'Aiguebelette.
Madame Catherine GARDET demande quels sont les arguments qui nous permettent de refuser le transfert de cette compétence à la CCLA ?
Madame le Maire répond que chaque commune souhaite garder cette compétence, beaucoup d'entre elles sont actuellement en révision de PLU. Monsieur David WROBEL précise qu'aucune réunion en communauté de commune n'a été planifiée concernant l'urbanisme et qu'il est donc difficile de définir la politique qui va être appliquée. D'autre part, cela fait plus de deux ans que le nouveau PLU est en révision, beaucoup de travail a déjà été réalisé et le projet est sur le point d'aboutir. Il ne serait donc pas d'un grand intérêt de passer, aujourd'hui, la compétence à la CCLA.

Madame le Maire procède au vote

Décision du Conseil Municipal : approbation à l'unanimité pour ne pas transférer la compétence à la communauté de commune.

IV VOIRIES & RESEAUX – DEPLACEMENTS DOUX - SECURITE

IV.1 Achat de radars pédagogiques

M. Frédéric MANTEL nous informe que la vitesse est une priorité forte pour la population, que ce soit pour la traversée du village ou des hameaux. Des aménagements de type ralentisseurs seront étudiés dans certains secteurs de la Commune (Terreau, Gojat, etc.).

Pour la Route du Lac et la Route de Yenne, la commission communale *Sécurité* envisage l'achat et la mise en place de radars pédagogiques permettant une action préventive d'une part, mais aussi d'obtenir des informations importantes sur les passages des véhicules d'autre part :

- Nombre
- Écart par rapport à la vitesse limite
- Etc.

La position précise des radars sera validée ultérieurement suivant les contraintes d'installation, à voir avec la commission *Voirie*. Ces radars devront pouvoir être déplacés facilement en d'autres lieux de la commune suivant les besoins.

Deux offres ont été reçues pour la fourniture : ELAN Cité et SIGNALITE.

	ELAN Cité	**SIGNALITE**
Radar version solaire	4 230,00 €	5 750,00 €
Radar version "alimenté"	3 780,00 €	4 764,00 €
Hauteur caractères	34 cm + 16 cm texte	30 cm
Structure	ABS IP65	Alu IP54
Communication	USB / Bluetooth	WIFI
Portée	250 mètres	150 mètres
Garantie	2 ans	?
	Fonctions Anti-record Statistiques dans les 2 sens Mode espion	
	Logiciel stat gratuit	Logiciel stat gratuit
	Nombreuses références	

La commission est favorable à l'unanimité pour l'achat de 2 radars pédagogiques de type Elan Cité.

Modèle ELAN Cité

Madame le Maire propose d'acquérir ces 2 radars solaires et informe de la possibilité de constituer un dossier de demande de subvention à déposer auprès du Conseil Départemental de la Savoie, au titre du FDEC et Amendes de Police et auprès de la Préfecture de la Savoie, au titre de la DETR.
Mme Martine SCHWARTZ demande si, par rapport au modèle proposé, il y a un retour en terme d'efficacité ?
M. Frédéric MANTEL indique que ce modèle est le plus répandu, environ 3000 installations en France. La commune Les Échelles en possède deux ; un à chaque entrée du village.

Madame le Maire procède au vote

Décision du Conseil Municipal : proposition d'acquisition acceptée à l'unanimité

IV.2 Clôture de l'aire de jeux de la Fatta
Madame le Maire nous informe que depuis plusieurs années, les parents ou nourrices utilisateurs de la zone de jeux de la Fatta font part de l'absence de clôture pour sécuriser les enfants sur cette aire, située entre le parking et la voie de circulation.
Un devis a été établi, il s'élève à 6 396.00 € TTC pour la fourniture et pose d'une clôture en grillage rigide avec un portillon de passage équipé d'une charnière à ressort pour fermeture automatique.
Madame le Maire indique que ces travaux de sécurisation de l'aire de jeux seront réalisés prochainement.
Suite aux différentes interrogations, M. Fabien Dupraz et Madame le Maire précisent que les espacements ainsi que la hauteur de la clôture sont normés, le portillon est sécurisé. M. TAIN demande si les travaux seront réalisés par une entreprise locale ? Madame le Maire répond par l'affirmative.

IV.3 Avenant à la convention passée avec le Syndicat du Thiers pour l'entretien du réseau d'eau potable
Madame le Maire informe qu'une convention a été passée en 1982 entre la Commune et le Syndicat du Thiers pour l'entretien du réseau d'eau potable de la Commune.
Un avenant a été transmis, comme chaque année, par le Syndicat du Thiers pour l'année 2020 dans lequel il propose la somme forfaitaire annuelle de :
13 859.39 € HT pour l'entretien du réseau d'eau, sur la base de 24 interventions simples et 6 interventions avec engins.
Cette somme pourra faire l'objet d'un supplément en cas de dépassement du nombre d'interventions.
(Pour mémoire, ce montant était pour 2019 de 13 455.72 € HT, soit une augmentation de 3 %).

Madame le Maire procède au vote

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

IV.4 Avenant à la convention passée avec le Syndicat du Thiers pour la fourniture d'eau potable
Madame le Maire informe qu'une convention a été passée en 1979 entre la Commune et le Syndicat du Thiers pour la fourniture d'eau potable.
Un avenant a été transmis, comme chaque année, par le Syndicat du Thiers, pour la période comprise entre le 1/10/2019 et le 30/09/2020, dans lequel il propose la somme forfaitaire de 4 509.59 € HT pour la fourniture d'eau potable, avec un tarif de :

- 0.101 € HT le m3 pompé en été
- et 0.303 € HT le m3 pompé en hiver (0.101 € x 3).

(Pour mémoire, les montants étaient pour 2019 de : 4 421.17 € HT, soit une augmentation de 2 % et 0.0988 € HT le m3).
M. Daniel TAIN demande pourquoi le montant en hiver est 3 fois plus élevé ?
Madame le Maire répond que, sur les mois d'hiver, le forfait d'électricité est plus coûteux.

Madame le Maire procède au vote
Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

V. DIVERS

V.1 Prolongation d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le centre de gestion de la fonction publique -73

Madame le Maire nous informe que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (CDG73) a souscrit un contrat d'assurance groupe, à adhésion facultative, garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1er janvier 2017 avec le groupement conjoint Sofaxis/CNP assurances.

La Commune de Novalaise a adhéré, le 23/10/2017, au contrat d'assurance groupe et a approuvé la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le CDG73. Cette convention, signée le 17/11/2007, prévoit les modalités de versement de la contribution financière annuelle due au CDG73 en contrepartie de ce service.

Le 15 juillet 2020, le CDG73 a approuvé, par avenant, la prolongation du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires pour une année supplémentaire, en raison des circonstances imprévues qui l'ont empêché de mener à bien la procédure de consultation en vue de la passation d'un nouveau contrat groupe.

Le 17 septembre 2020, le CDG 73 a approuvé l'avenant n°2 à la convention d'adhésion et d'assistance administrative avec les collectivités pour la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires, prévoyant la prolongation de la convention initiale pour une année supplémentaire et la reconduction des modalités de calcul de la contribution financière annuelle pour l'année 2021.

Il convient, si la commune souhaite prolonger son adhésion au contrat d'assurance groupe du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, de passer un avenant la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le CDG73 pour l'année 2021.

Il est proposé de prolonger l'adhésion de la Commune au contrat groupe de couverture des risques statutaires, mis en place par le CGD73 avec le groupement SOFAXIS/CNP, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Madame le Maire procède au vote

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité

V.2 Assignation devant le tribunal judiciaire de Chambéry

Madame le Maire informe qu'une personne domiciliée sur la Commune, décédée à l'automne 2019, avait rédigé un testament olographe à Pont de Beauvoisin, le 3 juin 2015. Elle avait désigné comme bénéficiaires de la totalité d'une assurance vie souscrite en mars 2005 : une association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique à concurrence de 1 000 € et la commune de Novalaise pour le surplus.

Au 31 décembre 2018, le capital acquis sur l'assurance vie de cette personne était de 49 051.31 €.

Cette personne avait été placée sous le régime de la tutelle, par décision du 27 avril 2016.

Une requête a été déposée par un descendant contestant la validité du testament et sollicitant le Tribunal Judiciaire de Chambéry afin qu'il prononce la nullité de l'acte.

La Commune est assignée devant le Tribunal Judiciaire par pli remis par huissier, le mercredi 14 octobre 2020.

En conséquence, il convenait de recourir à un avocat. Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal, a fait appel à un avocat.

V.3 Projet Chant / Chorale dans le cadre d'ERASMUS +

Madame le Maire rappelle ce projet Chant / Chorale : elle précise que, si ce projet est validé, il sera réalisé par le consultant *Regards Croisés* car ce projet a été initié et porté par celui-ci et la propriété intellectuelle lui appartient.

La parole est donnée à Mme Monika WDOWIAK, en charge de ce dossier, afin qu'elle relate le projet, le compte-rendu des réunions avec les différents partenaires et les conclusions de ces partenaires.

Mme Monika WDOWIAK nous explique qu'une rencontre supplémentaire avec M. Daniel PEYSSONNERIE s'est tenue. Une réunion avec M. Franck LEULLIER, Directeur de l'école publique, Sandrine ARIOLI et Madame le Maire a été organisée. M. LEULLIER et l'équipe enseignante ne souhaitent pas réaliser ce projet, suite aux conditions sanitaires. Le Directeur et les enseignants souhaitent donner priorité au rattrapage des cours et ne considèrent pas ce projet comme un élément essentiel mais comme un plus. Il existe la possibilité de réaliser ce projet en virtuel, mais il n'y a pas d'intérêt pour les élèves. Pour information, la CCLA a décidé de sortir du projet H^2O.

La Commune étant désignée, comme chef de file du projet, et afin d'effectuer une communication à tous les partenaires, au plus vite, de donner une réponse au consultant *Regards Croisés*, le conseil est invité à se positionner sur la poursuite ou non de ce projet.

Madame le Maire procède au vote pour l'abandon de ce projet

Décision du Conseil Municipal : pour 18, abstention 1

VI. INFORMATIONS

VI.1 Courrier des organisateurs du triathlon One2Tri : remerciements pour 2020 et projet pour 2021

Madame le Maire fait lecture du courrier de remerciements et de sa réponse apportée par courrier, relatives aux remarques sur l'édition de 2020.

Il a été constaté que la charte de bonne conduite n'a pas été respectée (déchets, stationnement...). Madame le Maire précise que devant le succès de cette manifestation sportive, elle transmet la demande de participation pour 2021 au gestionnaire du RNR (Réserve Naturelle Régionale) et à la CCLA afin de recueillir leurs avis. Madame le Maire assure son soutien à cette manifestation sportive, sous réserve du respect de la charte de bonne conduite.

VI.2 Courrier de NOVATEX relatif au stationnement des véhicules sur parking privé

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. LAFONT alertant sur les problématiques d'urgence et de sécurité rencontrées, sur son parking privé, durant le temps scolaire, aux heures de dépose et départ des élèves, et ce, en raison du stationnement de véhicules gênant son activité et des demi-tours effectués par les autocars.

M. Denis GUILLERMARD propose que M. LAFONT installe une clôture et une barrière car il s'agit d'un parking privé, approuvé également par Mme SCHWARTZ, considérant que compter sur la bonne volonté des automobilistes n'est pas réaliste.

Madame le Maire a fait savoir à la Société d'autocars l'interdiction de faire demi-tour sur cette propriété privée. Elle a également alerté les services de la gendarmerie afin de faire respecter les stationnements sur la voie publique.

VI.3 Questions et informations diverses

- Point arrêt cars à la salle polyvalente
  Suite à l'interpellation de plusieurs personnes, Madame le Maire nous informe qu'une réflexion est en cours pour proposer un nouvel espace pour l'arrêt des cars. Il devient très compliqué de circuler et surtout de se croiser route du Courvaz. Le trafic des cars augmentant, il se rajoutera la problématique du stationnement du pôle de santé.
- Cérémonie du 11 novembre 2020
  Madame le Maire précise qu'une invitation sera envoyée avec le détail du déroulement de la cérémonie si celle-ci est maintenue.

M. Alain Plouzeau fait part d'un message de Mme Anne-Marie JULIEN concernant Halloween. Elle souhaite rappeler aux parents de prendre leurs précautions face à la COVID-19 et de penser aux gestes barrières.

M. Fabien DUPRAZ souhaite faire un point sur la labellisation Terre de Jeux qui valorise les Territoires par le sport et s'engage dans l'aventure des jeux Olympiques de Paris 2024.
Il nous informe qu'à la suite de la demande de labellisation, un avis favorable devrait être donné. Un premier forum virtuel se tiendra jeudi 22 octobre avec le comité olympique afin d'expliquer comment faire vivre ce label.
Mme Martine SCHWARTZ demande si un budget est à prévoir ? M. Fabien DUPRAZ précise que le plus gros du travail se fera par la communication.

Madame le Maire a participé à l'assemblée Générale de la FAPLA et fait part de leur forte inquiétude concernant le devenir du musée Lac et Nature.

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

- Mercredi 18 novembre 2020 – 20 heures
- Jeudi 10 décembre 2020 – 20 heures

Séance levée à 22h20

Le secrétaire de séance,

Martine SCHWARTZ

Le Maire,

Claudine TAVEL